

Sécurité maritime

Le processus pour la mise en place d'une architecture régionale de sécurité maritime portée par la COI dans le cadre du programme Sécurité Maritime (MASE) financé par l'UE a atteint sa vitesse de croisière. La COI a également initié et soutenu le renforcement des stratégies nationales en la matière et mis en place des centres et des outils performants au bénéfice des centres régionaux et nationaux.

En parallèle, le Secrétariat général de la COI a assuré le secrétariat du Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes (CGPCS) en appui à la présidence occupée par Maurice au nom de la COI. La COI a ainsi coorganisé avec le ministère mauricien des Affaires étrangères la session plénière du CGPCS qui a vu la passation de la présidence au Kenya. Le Secrétariat général continuera à assurer le secrétariat du Groupe.

1. Mise en œuvre de MASE

La signature des deux Accords régionaux par sept États d'Afrique de l'Est et de l'océan Indien en 2018 a marqué une étape importante pour la mise en place du mécanisme régional axé sur l'échange d'information maritime et les opérations coordonnées en mer. Ces accords permettent l'opérationnalisation du Centre régional de fusion d'information maritime (CRFIM) basé à Madagascar et du Centre régional de coordination des opérations (CRCO) basé aux Seychelles. D'autres Etats de la région sont invités à adopter ces accords qui restent également ouverts aux partenaires extérieurs.

Afin d'accélérer la mise en place du mécanisme de surveillance et de contrôle parallèlement à l'opérationnalisation des deux Centres MASE, le Secrétariat général de la COI a :

- Accompagné les États dans l'insertion de leurs officiers de liaison internationaux (OLI) dans les centres régionaux. Il est important de finaliser la mise en place des OLI de l'ensemble des pays signataires, ainsi que la pérennisation du financement de cette architecture ;
- Approché les États pour la nomination en urgence des officiers de liaison nationaux, la transmission d'informations sur leur centre national ainsi que le lien avec les centres régionaux ;
- Approché les Etats pour le recensement des moyens opérationnels qui apporteront leurs concours dans la coordination opérationnelle en mer.
- Finalisé le déploiement des équipements et installation de la plateforme MAS (*Maritime Domain Awareness*) pour assurer l'interopérabilité entre les Centres régionaux et nationaux ;
- Appuyé les centres régionaux et nationaux dans le renforcement de leurs capacités opérationnelles et techniques ;
- Incité les Etats à communiquer les sources d'information et à partager les informations maritimes aux centres régionaux dont ils disposent au niveau national

- Appuyé les deux centres régionaux dans l'organisation d'exercices d'opérations en mer.
- Facilité l'accès à l'utilisation du financement MASE pour permettre les actions en mer ayant un intérêt régional ;
- Appuyé le comité de pilotage, organe de gouvernance des deux centres régionaux, pour la mise en œuvre des deux Accords MASE ;
- Soutenu les pays pour la mise en œuvre des stratégies nationales pour la sécurité et la sûreté maritimes, ainsi que pour la formulation de la stratégie maritime intégrée régionale ;
- Encouragé les pays à mettre en place un comité national en charge des questions liées à la sécurité maritime ;
- Encouragé la coopération inter-projets dans le domaine de la sécurité maritime à la COI pour une meilleure coordination et optimisation des objectifs.

Pour autant, beaucoup reste à accomplir pour atteindre l'objectif d'une sécurité maritime régionale de long terme. Il est essentiel que les Etats signataires ratifient les deux accords MASE et que les structures et institutions nationales collaborent pleinement avec les Centres régionaux pour les Etats dont une ratification est demandée. Le plus important au niveau régional étant de mobiliser les Etats de la région ainsi que la Communauté internationale autour d'une architecture de sécurité maritime commune.

Intérêt des pays/organisations tiers : C'est dans ce contexte qu'on notera l'intérêt grandissant des Etats tiers pour les initiatives menées par la COI dans le domaine de la sécurité maritime. L'opérationnalisation des Centres régionaux et nationaux est suivie par de nombreux partenaires de la région et au-delà.

Dans le cadre de la pérennisation des Centres régionaux, des pistes de coopération sont étudiées par les directeurs des Centres et devraient aboutir à des protocoles d'accord sous réserve de validation par le comité de pilotage.

La Conférence ministérielle de juin 2019 à Maurice a adopté d'importantes recommandations portant sur la coordination des actions pour combattre les causes profondes des crimes transnationaux qui menacent la paix et la stabilité de la région et aussi l'émergence d'une économie bleue durable. L'évènement était précédé par une série de conférences, rencontres et expositions pour marquer la semaine de la sécurité maritime et était suivi par la session plénière du Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes. Un mini COPIL MASE a aussi été organisé pour présenter en large la plateforme MAS et décider collectivement de l'organisation du prochain exercice grandeur nature. La conférence a vu la participation de plus de 200 délégués dont des ministres de la Défense, de l'Intérieur, des Affaires étrangères ainsi que des responsables d'institutions multilatérales, d'une quarantaine d'Etats et d'organisations régionales et internationales.

Collaboration avec l'OIM : La collaboration de la COI avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a abouti à la mobilisation d'une somme de 300,000 US\$ afin de renforcer davantage la collaboration entre les pays et s'attaquer à une des thématiques de la Sécurité maritime – le trafic humain. La COI va donc intégrer les actions de ce projet au plan de travail MASE. Le bureau de l'OIM a eu en janvier 2020 l'accord pour ce fonds qui devra être utilisé dans les 18 mois.

2. CGPCS

Le CGPCS a tenu sa 22^{ème} session plénière le 20 juin 2019 à Maurice. Cette réunion annuelle a été organisée par la COI et le gouvernement mauricien. C'est la dernière année de présidence du CGPCS par la COI à travers la République de Maurice (présidence de deux ans). Présidée par le chef de la diplomatie mauricienne, Nandcoomar Bodha, cette réunion annuelle précédée par la Conférence ministérielle sur la sécurité maritime a accueilli plus de 200 participants d'une cinquantaine de pays et d'organisations internationales.

La 22^{ème} session plénière du CGPCS a permis de :

- Prendre connaissance de l'état de la piraterie maritime et son coût ;
- Alerter sur l'augmentation globale des incidents maritimes même si peu d'entre eux ont abouti à des actes de piraterie depuis 2017 ;
- Réaffirmer l'engagement de la région et de la communauté internationale à combattre durablement la piraterie et ses causes profondes ;
- Réaffirmer la nécessité d'avoir un mécanisme axé sur le dialogue, l'échange et la coordination entre différentes parties prenantes et la volonté des membres du CGPCS de maintenir ce forum ;
- Prendre note que le mandat de la mission EU NAVFOR Atalanta a été prolongé jusqu'en décembre 2020 ;
- Décider de la marche à suivre pour pérenniser le CGPCS à la lumière du rapport de l'Université de Copenhague.
- Statuer sur le futur du mécanisme financier du CGPCS, le « Counter Piracy Trust Fund ».

La 22^e session plénière du GPCPS a, par ailleurs, félicité la COI pour l'engagement continu dont elle a fait preuve et le bon travail effectué. La session plénière a demandé à l'unanimité que la COI continue d'occuper le secrétariat du Groupe de contact dans un souci de continuité. La République de Kenya a succédé à la République de Maurice (représentant la COI) à la présidence du CGPCS pour une période de deux ans.

3. Projet COI-UE sur la sécurité portuaire et la sûreté de la navigation

Engagement continu de l'UE : On notera l'engagement renouvelé de l'Union européenne. La COI et l'UE ont signé en 2019 le Protocole de financement du projet sur la sécurité portuaire et la sûreté de la navigation. Étale sur 5 ans, ce projet de 28 millions d'euros sera opérationnel au cours du premier trimestre de 2020. Le rôle principal de la COI sera de coordonner les actions qui seront mises en œuvre par UNODC et Interpol.

Proposition de décision

Le Comité des OPL :

- a) Se félicite de la réussite de la Conférence ministérielle sur la Sécurité maritime de juin 2019, demande au Secrétariat général de préparer un plan de travail visant notamment à solliciter les partenaires au développement pour qu'ils soutiennent la concrétisation des recommandations issues de la Conférence et exprime le souhait d'un maintien de cette rencontre ministérielle permettant la mobilisation de la Communauté Internationale sur le sujet de la Sécurité Maritime dans l'océan Indien occidental ;
- b) Se félicite des avancées opérationnelles réalisées par le CRFIM et le CRCO, remercie les pays hôtes, la République de Madagascar et la République des Seychelles pour leurs engagements, demande aux pays signataires et au Secrétariat général de renforcer la collaboration avec les centres régionaux et les pays hôtes pour assurer le financement durable de l'architecture après la fin du financement de l'UE ;
- c) Exhorte les pays signataires à ratifier et/ou internaliser les Accords régionaux de sécurité maritime en vertu des dispositions nationales idoines et à prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre opérationnelle des centres nationaux et le renforcement de leurs liens opérationnels avec le CRFIM et le CRCO ;
- d) Félicite les pays signataires pour avoir initié la mise en œuvre d'une stratégie nationale de sécurité maritime en cohérence avec les Accords régionaux et la mise en place d'un comité national ainsi qu'un centre national de coordination pour les échanges d'informations maritimes en lien avec les deux Centres MASE ;
- e) Demande aux Etats signataires des deux Accords d'assurer la pérennisation des postes des officiers de liaison régionaux et du fonctionnement des centres ;
- f) Se félicite du succès de la 22^e Session plénière du Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes, prend note avec satisfaction de la reconduction de la COI dans la fonction de Secrétariat du Groupe de contact et apporte son soutien à la nouvelle Présidence assurée par le Kenya pour la suite des travaux ;
- g) Félicite le Secrétariat général de l'arrivée des nouveaux projets permettant de consolider les acquis dans le domaine maritime et lui demande de définir les axes de coopération facilitant le dialogue et les actions inter-projets ;
- h) Remercie l'Union européenne pour son soutien continu à la sécurité maritime et à la réalisation de MASE et au Groupe de Contact ainsi que pour son soutien nouveau au projet sur la sécurité portuaire et la sûreté de la navigation ;

- i) Prend note de l'intérêt grandissant des pays/organisations tiers pour les initiatives menées par la COI et demande au Secrétariat de faciliter si nécessaire la concrétisation de partenariats ;
- j) Appelle le Secrétariat général à s'ouvrir à d'autres partenariats pour accompagner la COI dans le domaine de la sécurité maritime ;
- k) Enjoint le Secrétariat général à conduire un plaidoyer auprès des pays et partenaires pour qu'ils se joignent aux Accords et/ou soutiennent l'architecture régionale de sécurité maritime.